Union syndicale Solidaires Auvergne

GESTES DE PRÉCAUTION :
PLUS DE BISES,
PLUS DE POIGNEÉES DE MAIN...

SALUONS-NOUS LE POING LEVÉ !

CORONABULLETIN

BULLETIN CONFINÉ SOLIDAIRES AUVERGNE N°2 AVRIL 2020

Le confinement lié à la crise sanitaire nous donne l'occasion de mettre par écrit notre activité interprofessionnelle de la période. Plus qu'un tract c'est un bulletin syndical que nous pouvons essayer de faire vivre avec les informations des syndicats de notre union SOLIDAIRES et cela sans présager de sa périodicité.

LE CHOIX ENTRE SANTÉ OU LIBERTÉS EST UN FAUX DILEMME

Face au Covid 19, à ses réels dangers, à ses milliers de morts et au risque de sa rapide propagation, les pouvoirs publics ont pris des mesures drastiques de protection sanitaire avec de très fortes restrictions des libertés publiques : confinement généralisé au domicile, rassemblements prohibés, couvre-feux, parcs et plages surveillés par des drones, espace public militarisé, contrôles policiers permanents, prérogatives du parlement rognées, droits des salarié·e·s amputé·e·s, prévenu·e·s jugé·e·s et parfois privé·e·s de liberté sans avocat, SDF éloigné·e·s des centres villes…

Sous l'effet de la sidération et de la peur, ces mesures sont acceptées voire approuvées, ne serait-ce que par respect et par soutien aux personnels de santé exténués. Cela ne nous dispense pas de nous interroger sur la nature et surtout sur les conditions de mise en place de ces mesures.

Cela ne nous dispense encore moins de nous interroger sur le monde d'après et sur le risque de généralisation, de banalisation de ces dispositifs d'exception qui ne sont acceptables que s'ils sont PROVISOIRES. Or l'expérience du passé nourrit l'inquiétude. Une fois une loi liberticide mise en œuvre, il est rare que le législateur revienne à un texte plus libéral.

Après les attentats de 2015, on a prorogé six fois l'état d'urgence avant de faire basculer un certain nombre de ses mesures liberticides dans le droit commun. L'exception devient la règle, le provisoire le définitif.

Pour nous joindre :
contact@solidaires-auvergne.org
Facebook et *Twitter*, *notre site*, *tel* : 06 32 97 01 06

Au nom d'une « raison sanitaire » supérieure à tout, comme cela a pu être le cas dans le passé au nom de la « raison d'état », nos libertés individuelles ou collectives ne devraient pas être durablement affaiblies voire supprimées. La vigilance est donc de mise.

En Corée l'usage massif de tests couplés à une utilisation à grande échelle des téléphones mobiles pour faire un suivi des personnes infectées ou susceptibles de l'être nous donne un avant goût de l'inquiétante évolution que la pandémie peut accélérer.

En France nous n'en sommes pas encore là. Pour l'heure, afin de faire des prévisions, la réponse technologique se limite à une analyse volumétrique réalisée grâce à une coopération Orange, Inserm. D'abord hostile au traçage des données des mobiles dans la lutte contre l'épidémie, le gouvernement n'exclut plus d'y avoir recours dès le début de la fin du confinement. Un verrou légal, éthique est encore efficient mais quelle sera sa résistance dans ce contexte d'« état d'urgence sanitaire » ? L'ex secrétaire d'état au numérique n'a-t-il pas écrit dans une note aux député·e·s *: « On ne peut pas juste dire non à tout au nom des libertés »* ?...

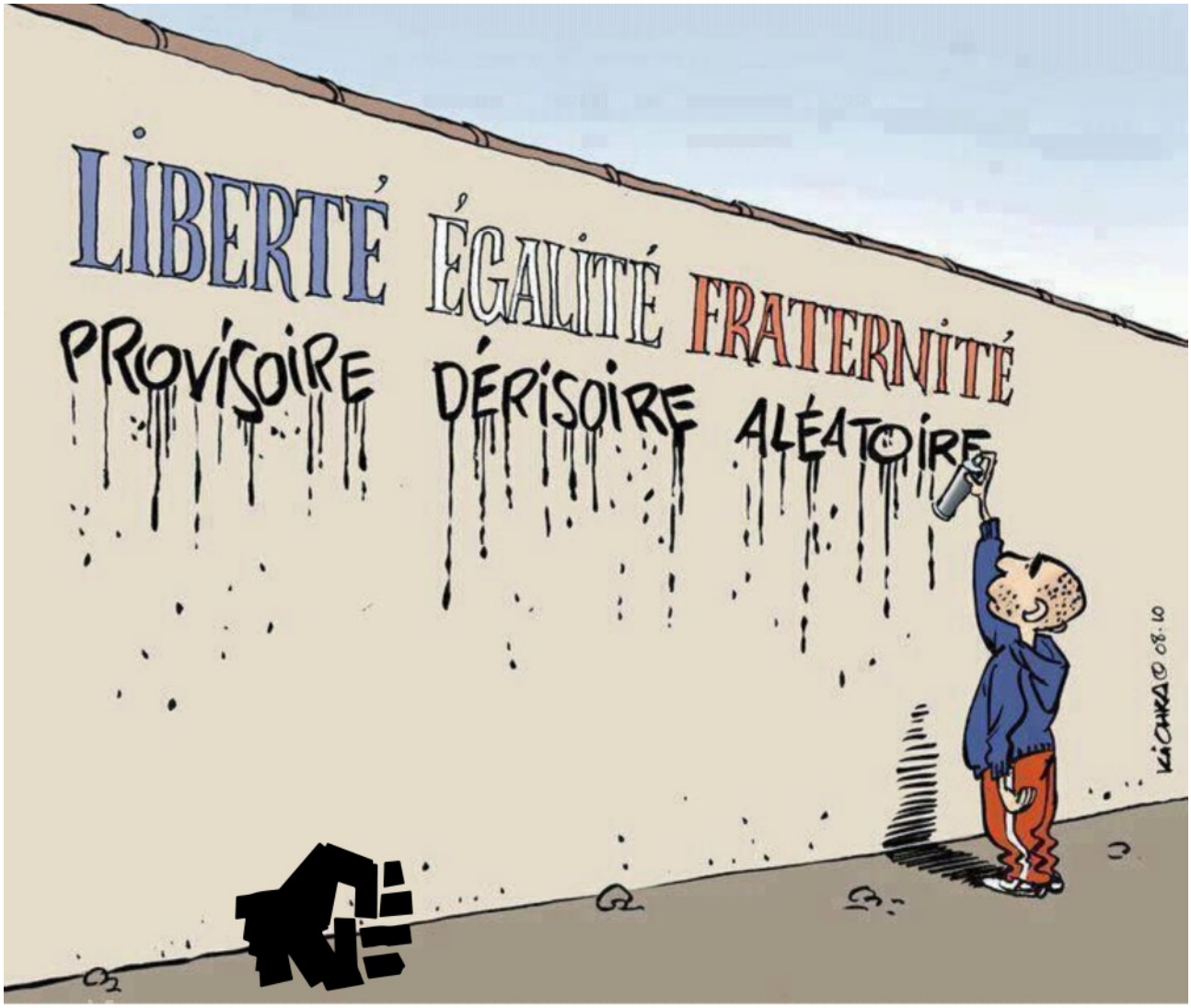

POUR L'HÔPITAL MACRON PRÉPARE L'APRÈS...

Emmanuel Macron a dit à plusieurs reprises qu'il veillerait à défendre l'État-providence. Dans le passé, il a toujours défendu des positions néolibérales, très critiques à l'encontre de cet État-providence. *« Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie »*, a-t-il dit lors de son allocution au pays le 12 mars, *c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession,* [pour] *notre État-providence, ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe* […]. *Il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. »*

Dans le même temps, le même Macron demande à la Caisse des dépôts de travailler à un plan pour l'hôpital public. Tout·e·s les expert·e·s interrogé·e·s – professeur de médecine, économistes, sociologues – par Médiapart portent sur cette note un regard similaire. Aucun enseignement n'est tiré de la crise sanitaire historique que nous traversons. La logique qui a prévalu à la fermeture de près de 4 000 lits par an depuis 20 ans est poursuivie. Les processus de privatisation rampante et de marchandisation de la santé seraient accélérés.

De l'austérité qui étouffe l'hôpital depuis si longtemps, et contre laquelle tous les personnels hospitaliers ont sans cesse manifesté, notamment tout au long de l'année 2019, et jusqu'à ce que commence la pandémie, il n'est tout simplement pas fait mention.

Chargé de recherche au CNRS, rattaché au Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société, le sociologue Pierre-André Juven écrit : « *Le seul affichage du secteur marchand comme solution à la crise est potentiellement périlleux pour les responsables politiques qui cherchent toujours à éviter l'accusation de privatisation de l'hôpital public. L'intrusion encore plus grande du privé (car déjà existante) s'articule donc à celle – moins crispante pour beaucoup d'acteurs – de l'innovation et notamment de l'innovation numérique. »* On trouve derrière cette innovation *« l'idée que beaucoup de prises en charge/consultations seraient inutiles (à l'image des "fausses urgences"). L'innovation numérique permettrait de pallier le manque de financement public* ».

Professeure d'économie à l'université de Dauphine, directrice du laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé, Brigitte Dormont interroge la fonction de ce genre de note, qui commence par des éléments de diagnostic familiers à qui connaît la santé (l'augmentation des maladies chroniques, les problèmes budgétaires des hôpitaux publics, la nécessité de nouveaux modes de rémunération des professionnels de santé), avant d'insister lourdement et à plusieurs reprises sur l'intérêt qu'il y aurait à attribuer de l'argent public au secteur hospitalier privé non lucratif.

COVID 19 : LES AVORTEMENTS NE PEUVENT ATTENDRE ! POUR UNE LOI D'URGENCE !

Dans cette période de confinement, que deviennent les droits des femmes à obtenir selon la loi une IVG, dans les délais légaux, à proximité de leur domicile, ou une première contraception, ou un changement contraceptif pour intolérance à celui utilisé ?

Certains établissements hospitaliers et certains centres de planification n'assurent plus leurs missions dans ce domaine, soit pour prioriser les soins aux personnes atteintes gravement par le coronavirus - avec la fermeture des créneaux de bloc opératoire pour les IVG instrumentales-, soit par manque de matériel de protection pour le personnel d'accueil et soignant.

Des mesures d'urgence doivent être prises car les IVG ne peuvent attendre plusieurs semaines. Les droits des femmes n'ont pas à payer le prix des conséquences de l'épidémie !

Pour des informations fiables : numéro vert national IVG-Contraception-Sexualités 0800 08 11 11 N'hésitez pas à appeler !

Pétition pour une loi d'urgence à signer sur le site SOLIDAIRES ou ici.

N°VERT SOLIDAIRES CORONAVIRUS AU TRAVAIL

Ce numéro vert mis en place par SOLIDAIRES fin mars a déjà reçu plusieurs centaines d'appels auxquels des camarades ont apporté des réponses. N'hésitez pas, cela n'a d'autre engagement pour nous que celui de la solidarité dans une période où la solidarité au sein du monde du travail est essentielle.

PÉTITION / LETTRE OUVERTE DU CHU DE CLERMONT-FERRAND 63

Nous sommes infirmiers, aides-soignants, agents des services hospitaliers, médecins, sages-femmes, ambulanciers, brancardiers, préparateurs en pharmacie, techniciens de laboratoire, manipulateurs radio, administratifs, assistants de régulation médicale, personnels ouvriers et techniques etc… nous travaillons au CHU de Clermont-Ferrand.

Bien évidemment, nous accueillons et participons à la prise en charge des patients du COVID et des autres patients. Et c'est bien parce que nous voulons continuer à soigner tous les patients en toute sécurité que nous vous disons : votre politique qui consiste à ne pas nous donner tous les moyens nécessaires pour protéger chacun d'entre nous et les patients (manque de moyens de protection, masques chirurgicaux et FFP2, sur blouses, lunettes, SHA, tests,…) est criminelle.

C'est criminel de ne pas nous dépister systématiquement lorsqu'un collègue est testé positif au COVID19 et que nous l'avons côtoyé.

Votre politique qui consiste à ne pas prendre les mesures nécessaires (réquisition de toutes les usines qui peuvent fabriquer les masques qui nous manquent, réquisition des laboratoires privés qui peuvent faire les tests de dépistage auxquels nous n'avons pas droit aujourd'hui, maintien et garantie de tous les effectifs par la titularisation de tous les CDD,…) est criminelle. Les paroles d'un infectiologue du CHU lorsque nous l'avons questionné en CHSCT sur le dépistage systématique des agents : « *il y a ce que l'on veut faire et il y a ce que l'on peut faire. Nous ne sommes pas responsables ici de ce qui se décide au niveau national* ».

TOUT EST DIT !

Et selon le Chef de l'Etat, il faut rester uni et ne pas avoir de doutes sur les mesures prises par le gouvernement ? Qui peut ne pas en avoir ? On vous connaît, depuis le temps qu'on alerte les gouvernements successifs et particulièrement le vôtre depuis 1 an, sur la nécessité d'arrêter les suppressions de postes et les fermetures de lits, de recruter du personnel et de rouvrir des lits pour être en capacité de répondre aux besoins en matière de santé publique nous n'avons jamais été entendus ! Les seules réponses ont toujours été de constituer des « commissions » des « groupes de travail » qui ont à chaque fois accouché d'une souris !

Peut-on donner crédit à un gouvernement qui a fermé plus de 4 000 lits en 2 ans dégradant les conditions de travail et la prise en charge des patients ? On n'est pas dupe, et on ne se laissera pas faire. Nous demandons des actes, pas des paroles de réconfort !

Nous avons besoin de moyens maintenant !

- Des masques chirurgicaux, FFP2, des sur-blouses, des lunettes, du gel…. tout de suite !
- Des tests de dépistage pour tous tout de suite !
- Des lits tout de suite !
- Du personnel tout de suite !
- Des respirateurs et le matériel pour les faire fonctionner (valves, filtres…) tout de suite !
- Des médicaments (Antibiotiques, Hydroxy chloroquine, Curare…) tout de suite !
- L'augmentation du point d'indice tout de suite !

CHU de Clermont-Ferrand avril 2020, **Syndicats CGT, FO, SUD du CHU de CLERMONT-FERRAND 63.**

Lettre- pétition adressée au ministre de la Santé, à l'ARS et à la Préfète du Puy-De-Dôme.

LA POSTE DÉMASQUÉE...

Considérée comme un Opérateur d'Importance Vitale de services aux populations, la poste continue de fonctionner...
Il s'agit d'assurer les missions dites de service public dans le respect des règles de sécurité sanitaire pour toutes et tous (agent·e·s comme usager·e·s de la poste).
Si nous cédons à cette vision des choses, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes...
Mais en y regardant de plus près, les factrices, les facteurs, les guichetier·e·s et autres personnels de la poste ne reçoivent masques, gels et gants qu'au compte-gouttes.
Alors que la fédération SUD PTT a assigné la poste en référé parce que les mesures nécessaires pour préserver la santé physique et mentale des postier·e·s ne sont pas prises ; l'avocat de la poste a fourni un document indiquant que celle-ci avait en réserve 24 millions de masques.
De plus la DRH a affirmé « *qu'on n'a pas intérêt à diffuser cette information de crainte d'une éventuelle réquisition de ces masques* ».
Bas les masques ! a-t-on envie de hurler. Car aujourd'hui l'importance vitale est bien de réquisitionner « ce trésor caché » pour tous les agent·e·s de la poste et pour les personnels soignants.

EAUX DE VOLVIC : LA PRODUCTION D'ABORD...

Dans cette période de crise sanitaire la Société des Eaux de Volvic a poursuivi son activité (80 %) avec une légère baisse liée aux difficultés d'obtenir des transporteurs et son impossibilité pour former de nouveaux et nouvelles opérateurs et opératrices (distanciation physique impossible).

SUD Eaux de Volvic (2ième organisation syndicale de l'entreprise) a lancé le 3 avril 2020 une procédure de danger grave et imminent (DGI) pour des dysfonctionnements dans les mesures barrières.
Lors d'un CSE extraordinaire les 3 autres organisations syndicales (CGC, CFDT, CGT) représentatives en accord avec la direction ont voté contre tout en dénonçant l'impossibilité d'appliquer le protocole sécurité.

La culpabilisation des salarié·e·s est le mot d'ordre de l'entreprise « *dite d'intérêt publique* » et la solidarité économique nationale avancée par Emmanuel FABER, l'homme aux 2 visages, PDG de DANONE est un leurre.

Son allocution soi-disant « responsable » médiatisée le 2 avril 2020 sur le maintien des salaires à 100 % de ces salarié·e·s et le non-recours à l'activité partielle, omet ses véritables priorités.

La première consiste à maintenir la profitabilité de son entreprise après avoir fait signer aux organisations majoritaire CFE/CGC et CFDT un accord groupe le 3 avril 2020, et ainsi imposer la prise des congés et RTT jusqu'au 31 Mai 2020, la seconde est d'assurer et de garantir les dividendes à ses actionnaires.

Protéger les salarié·e·s tout en maintenant le business est antinomique !!

POUR SUD MICHELIN LA SEULE FAÇON DE SE PROTÉGER EST DE RESTER CONFINÉ·E

Nous l'avons dit à maintes reprises à l'employeur, la position de SUD vis-à-vis de la crise sanitaire que nous traversons est simple : pas de reprise des activités sur notre site, dans l'état actuel des choses. La santé de toutes et tous avant tout ! Nombreux sont les arguments sanitaires qui contredisent la décision de Michelin (les recommandations concernant le confinement, le pic de l'épidémie qui n'est pas encore atteint, l'apprentissage au jour le jour des caractéristiques du virus, quid des masques et même des masques pour tout·e·s…).
Et que penser des intérêts économiques ? On nous dit que le marché est là, que les constructeurs attendent les pneus… Alors qu'un tiers de la planète est « arrêtée », que les gens ne se déplacent plus, que la très grande majorité des constructeurs automobile sont à l'arrêt, il faudrait des pneus dans l'immédiat ?! Des pneus pour des véhicules « grand tourisme » particulièrement…

Et que dire de nos services de santé, hospitalier, médecine de ville, EHPAD… qui manquent d'équipements de protection : masques, surblouses, et parfois de gel hydroalcoolique…et nous, nous serions équipé·e·s… Drôle de conception de la solidarité.

La solidarité, c'est tout de suite et maintenant, donnons le matériel en notre possession. La priorité n'est pas à la reprise des activités. SUD ne transigera pas avec la santé des personnes. En attendant nous avons rappelé à tous les salarié·e·s Michelin la résolution adoptée au CSEC du 27 mars par l'entreprise qui s'engage :
- à n'exercer aucune pression sur aucun·e salarié·e pour qu'elle ou il reprenne le travail ;
- que le seul motif de la peur pour sa santé est suffisant pour refuser de reprendre le travail ;
- qu'aucune sanction ne sera prise sur les personnes ayant refusé de reprendre le travail.

Les salarié·e·s seront placé·e·s en activité partielle. Après la fermeture du site de La Roche sur Yon en fin d'année dernière et de nombreuses inquiétudes sur l'emploi pour de nombreux sites Michelin français, notre inquiétude est décuplée au cours de cette crise sanitaire.

TRIBUNE. "PLUS JAMAIS ÇA !"

18 responsables d'organisations syndicales, associatives et environnementales appellent à préparer "le jour d'après"

En mettant le pilotage de nos sociétés dans les mains des forces économiques, le néolibéralisme a réduit à peau de chagrin la capacité de nos États à répondre à des crises comme celle du Covid. La crise du coronavirus qui touche toute la planète révèle les profondes carences des politiques néolibérales. Elle est une étincelle sur un baril de poudre qui était prêt à exploser. Emmanuel Macron, dans ses dernières allocutions, appelle à des "décisions de rupture" et à placer "des services (…) en dehors des lois du marché". Nos organisations, conscientes de l'urgence sociale et écologique et donnant l'alerte depuis des années, n'attendent pas des discours mais de profonds changements de politiques, pour répondre aux besoins immédiats et se donner l'opportunité historique d'une remise à plat du système, en France et dans le monde.

Dès à présent, toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé des populations celle des personnels de la santé et des soignant·e·s parmi lesquels une grande majorité de femmes, doivent être mises en œuvre, et ceci doit largement prévaloir sur les considérations économiques. Il s'agit de pallier en urgence à la baisse continue, depuis de trop nombreuses années, des moyens alloués à tous les établissements de santé, dont les hôpitaux publics et les Ehpad. De disposer du matériel, des lits et des personnels qui manquent : réouverture de lits, revalorisation des salaires et embauche massive, mise à disposition de tenues de protection efficaces et de tests, achat du matériel nécessaire, réquisition des établissements médicaux privés et des entreprises qui peuvent produire les biens essentiels à la santé, annulation des dettes des hôpitaux pour restaurer leurs marges de manœuvre budgétaires... Pour freiner la pandémie, le monde du travail doit être mobilisé uniquement pour la production de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population, les autres doivent être sans délai stoppées. La protection de la santé et de la sécurité des personnels doivent être assurées et le droit de retrait des salarié·e·s respecté.

DES MESURES AU NOM DE LA JUSTICE SOCIALE NÉCESSAIRES

La réponse financière de l'État doit être d'abord orientée vers tou·te·s les salarié·e·s qui en ont besoin, quel que soit le secteur d'activité, et discutée avec les syndicats et représentant·e·s du personnel, au lieu de gonfler les salaires des dirigeant·e·s ou de servir des intérêts particuliers. Pour éviter une très grave crise sociale qui toucherait de plein fouet chômeurs·euses et travailleurs·euses, il faut interdire tous les licenciements dans la période. Les politiques néolibérales ont affaibli considérablement les droits sociaux et le gouvernement ne doit pas profiter de cette crise pour aller encore plus loin, ainsi que le fait craindre le texte de loi d'urgence sanitaire.

Le néolibéralisme, en France et dans le monde, a approfondi les inégalités sociales et la crise du coronavirus s'abattra notamment sur les plus précaires.
Les signataires de la tribune

Trop peu de leçons ont été tirées de la crise économique de 2008.
Les signataires de la tribune

Selon que l'on est plus ou moins pauvre, déjà malade ou non, plus ou moins âgé, les conditions de confinement, les risques de contagion, la possibilité d'être bien soigné ne sont pas les mêmes. Des mesures supplémentaires au nom de la justice sociale sont donc nécessaires : réquisition des logements vacants pour les sans-abris et les très mal logés, y compris les demandeurs·euses d'asile en attente de réponse, rétablissement intégral des aides au logement, moratoire sur les factures impayées d'énergie, d'eau, de téléphone et d'internet pour les plus démunis. Des moyens d'urgence doivent être débloqués pour protéger les femmes et enfants victimes de violences familiales.
Les moyens dégagés par le gouvernement pour aider les entreprises doivent être dirigés en priorité vers les entreprises réellement en difficulté et notamment les indépendants, autoentrepreneurs, TPE et PME, dont les trésoreries sont les plus faibles. Et pour éviter que les salarié·e·s soient la variable d'ajustement, le versement des dividendes et le rachat d'actions dans les entreprises, qui ont atteint des niveaux record récemment, doivent être immédiatement suspendus et encadrés à moyen terme.

Des mesures fortes peuvent permettre, avant qu'il ne soit trop tard, de désarmer les marchés financiers : contrôle des capitaux et interdiction des opérations les plus spéculatives, taxe sur les transactions financières… De même sont nécessaires un contrôle social des banques, un encadrement beaucoup plus strict de leurs pratiques ou encore une séparation de leurs activités de dépôt et d'affaires.

DES AIDES DE LA BCE CONDITIONNÉES À LA RECONVERSION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé une nouvelle injection de 750 milliards d'euros sur les marchés financiers. Ce qui risque d'être à nouveau inefficace. La BCE et les banques publiques doivent prêter directement et dès à présent aux États et collectivités locales pour financer leurs déficits, en appliquant les taux d'intérêt actuels proches de zéro, ce qui limitera la spéculation sur les dettes publiques. Celles-ci vont fortement augmenter à la suite de la "crise du coronavirus". Elles ne doivent pas être à l'origine de spéculations sur les marchés financiers et de futures politiques d'austérité budgétaire, comme ce fut le cas après 2008.

Une réelle remise à plat des règles fiscales internationales afin de lutter efficacement contre l'évasion fiscale est nécessaire et les plus aisés devront être mis davantage à contribution, via une fiscalité du patrimoine et des revenus, ambitieuse et progressive.

Cette crise ne peut une nouvelle fois être payée par les plus vulnérables.
Les signataires de la tribune

Par ces interventions massives dans l'économie, l'occasion nous est donnée de réorienter très profondément les systèmes productifs, agricoles, industriels et de services, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations et axés sur le rétablissement des grands équilibres écologiques. Les aides de la Banque centrale et celles aux entreprises doivent être conditionnées à leur reconversion sociale et écologique : maintien de l'emploi, réduction des écarts de salaire, mise en place d'un plan contraignant de respect des accords de Paris... Car l'enjeu n'est pas la relance d'une économie profondément insoutenable. Il s'agit de soutenir les investissements et la création massive d'emplois dans la transition écologique et énergétique, de désinvestir des activités les plus polluantes et climaticides, d'opérer un vaste partage des richesses et de mener des politiques bien plus ambitieuses de formation et de reconversion professionnelles pour éviter que les travailleurs·euses et les populations précaires n'en fassent les frais. De même, des soutiens financiers massifs devront être réorientés vers les services publics, dont la crise du coronavirus révèle de façon cruelle leur état désastreux : santé publique, éducation et recherche publique, services aux personnes dépendantes…

Relocalisation de la production

La "crise du coronavirus" révèle notre vulnérabilité face à des chaînes de production mondialisée et un commerce international en flux tendu, qui nous empêchent de disposer en cas de choc de biens de première nécessité : masques, médicaments indispensables, etc. Des crises comme celle-ci se reproduiront. La relocalisation des activités, dans l'industrie, dans l'agriculture et les services, doit permettre d'instaurer une meilleure autonomie face aux marchés internationaux, de reprendre le contrôle sur les modes de production et d'enclencher une transition écologique et sociale des activités.

La relocalisation n'est pas synonyme de repli sur soi et d'un nationalisme égoïste. Nous avons besoin d'une régulation internationale refondée sur la coopération et la réponse à la crise écologique, dans le cadre d'instances multilatérales et démocratiques, en rupture avec la mondialisation néolibérale et les tentatives hégémoniques des États les plus puissants. De ce point de vue, la "crise du coronavirus" dévoile à quel point la solidarité internationale et la coopération sont en panne : les pays européens ont été incapables de conduire une stratégie commune face à la pandémie. Au sein de l'Union européenne doit être mis en place à cet effet un budget européen bien plus conséquent que celui annoncé, pour aider les régions les plus touchées sur son territoire comme ailleurs dans le monde, dans les pays dont les systèmes de santé sont les plus vulnérables, notamment en Afrique.

Tout en respectant le plus strictement possible les mesures de confinement, les mobilisations citoyennes doivent dès à présent déployer des solidarités locales avec les plus touché·e·s, empêcher la tentation de ce gouvernement d'imposer des mesures de régression sociale et pousser les pouvoirs publics à une réponse démocratique, sociale et écologique à la crise.

Plus jamais ça ! Lorsque la fin de la pandémie le permettra, nous nous donnons rendez-vous pour réinvestir les lieux publics et construire notre "jour d'après". Nous en appelons à toutes les forces progressistes et humanistes, et plus largement à toute la société, pour reconstruire ensemble un futur, écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral.

RETROUVEZ CI-DESSOUS LA LISTE DES SIGNATAIRES (cette tribune est à signer ici : https://solidaires.org/Petition-PlusJamaisCa-signons-PourLeJourDapres)

Khaled Gaiji, président des Amis de la Terre France
Aurélie Trouvé, porte-parole d'Attac France
Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT
Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne
Benoit Teste, secrétaire général de la FSU
Jean-François Julliard, dir général Greenpeace France
Cécile Duflot, directrice générale d'Oxfam France
Eric Beynel, porte-parole de l'Union syndicale Solidaires
Clémence Dubois, responsable France de 350.org
Pauline Boyer, porte-parole d'Action Non-Violente COP21
Léa Vavasseur, porte-parole d'Alternatiba
Sylvie Bukhari-de Pontual, présidente du CCFD-Terre Solidaire
Jean-Baptiste Eyraud, porte-parole de Droit au Logement
Lisa Badet, vice-présidente de la FIDL, Le syndicat lycéen
Jeanette Habel, co-présidente de la Fondation Copernic
Katia Dubreuil, présidente du Syndicat de la magistrature
Mélanie Luce, présidente de l'UNEF
Héloïse Moreau, présidente de l'UNL

AMAZON : PREMIÈRE VICTOIRE SYNDICALE

Communiqué de Solidaires

Après une audience de référé qui s'est tenue le 10 avril dernier sur le litige qui oppose l'Union syndicale Solidaires et l'association « Les Amis de la Terre » à la société Amazon France Logistique, le Tribunal Judiciaire de Nanterre vient de nous donner grandement satisfaction.

En effet, le juge ordonne à Amazon de procéder à une évaluation des risques épidémiques, y compris les risques psycho-sociaux, en y associant véritablement les instances représentatives du personnel.

Lire la suite ici.

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES : SUD ÉDUCATION RÉCLAME TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES

Communiqué de SUD éducation 63/03

Lundi 13 avril, le président Macron a fait un certain nombre d'annonces concernant la poursuite du confinement et ses suites qui seront précisées d'ici fin avril.

Concernant l'éducation, la principale annonce réside dans la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires, à partir du 11 mai, tandis que les universités resteront fermées jusqu'à la rentrée de septembre. Les lieux de rassemblement type restaurants ou cinémas demeureront également fermés : il faut donc comprendre que les rassemblements restent un danger pour la propagation du virus et la santé des personnes. A ce titre, il ne saurait être question de faire reprendre élèves et personnels sans de sérieuses mesures de protection et nous nous interrogeons sur la possibilité sinon la volonté de les mettre en place. Il ne suffira pas de distribuer du gel et quelques masques pour reprendre dans des conditions acceptables.

Macron a argué de la nécessité d'accueillir au plus vite les enfants que les inégalités sociales pénalisent le plus. Nul ne peut nier que ces inégalités, d'ailleurs aggravées par la politique du même Macron, rendent le confinement encore plus pénible pour les élèves des classes populaires et leurs familles. Au regard de la politique éducative que le gouvernement a menée jusque là, nous sommes donc ravi·e·s de cette conversion radicale, mais cela nous rend également un peu suspicieux : n'est-ce pas plutôt que les appels patronaux insistants de ces derniers jours à faire reprendre au plus vite le travail aux salarié·e·s ont été, comme d'habitude, entendus ?

Le gouvernement porterait alors la responsabilité des conséquences sanitaires de décisions guidées d'abord par des motifs liés à la relance de l'économie au détriment de la santé et de la vie des personnels, des élèves et de leur famille, de l'ensemble de la société.

Les personnels seront légitimement en situation de se poser la question de leur sécurité ainsi que de celle des élèves, et l'usage du droit de retrait continue d'être une question malgré les tentatives administratives récentes de le remettre en cause.

Une reprise du travail ne sera donc possible qu'à la condition que la sécurité de toutes et de tous soit assurée.

Lire aussi le communiqué de Solidaires Fonction Publique : Situation dans la Fonction publique et annonce de déconfinement à partir du 11 mai

En Auvergne, SOLIDAIRES c'est SUD PTT, SUD Santé/Sociaux, SUD Education, SUD Recherche EPST, SUD Travail Affaires Sociales, SUD Michelin, SUD eaux de Volvic, SUD Rail, Solidaires finances Publiques, Solidaires étudiant-es, SUD Justice, SUD Jeunesse et sports, SUD Collectivités Territoriales, SUD Crédit Agricole Mutuel, SUD Rural Equipement, Syndicat National des Journalistes, SUD Culture, SUD Autoroute, SUD T2C, SUD Informatique.